

LA VIE SCANDALEUSE DE JEAN-BAPTISTE LULLY

Lully inspira à ses contemporains autant de haine que d'admiration. Ces deux sentiments contraires ne s'excluaient point. On célébrait les louanges de l'artiste, on vilipendait l'homme. « Lully estoit un franc scélérat qui, au génie de la musique près, qu'il avoit au-dessus de tout ce qui a jamais esté, n'estoit bon qu'en desbauches; ainsy il n'avoit point d'amis et n'en méritoit pas. » — Cette oraison funèbre résume assez bien l'opinion générale à son égard (1).

La faveur dont jouissait auprès du Roi et des plus grands Princes ce fils de meunier florentin (2), échappé à l'antichambre de Mademoiselle d'Orléans, révoltait les courtisans. Sa fortune immense, accrue sans cesse par d'heureuses spéculations, excitait l'envie des bourgeois. Les musiciens, les comédiens, les auteurs ne lui pardonnaient point ses succès et s'indignaient de la rigueur avec laquelle il exploitait son privilège de l'Opéra, broyant sans merci quiconque lui résistait (3).

Lully eût été le plus vertueux des hommes que la calomnie se fût déchaînée contre lui; or, celui que Boileau appelait *un coquin ténébreux*, cultivait avec application tous les vices et mettait son honneur à révolter la conscience plus ou moins

(1) Biblioth. nat., ms. fr. 12619, p. 385.

(2) Cf. H. Prunières : *Lully, fils de meunier*, S. I. M., Juin 1912.

(3) Pour la biographie de Lully, voir *L'Opéra italien en France*, Paris, Champion, 1913. *Lully*, Laurens édit., 1910, et divers articles dans la Revue S. I. M. de 1909-1912, ainsi que La Laurencie; *Lully*, collect. Alcan, 1911. Radet : *Lully homme d'affaires* (in-4°), s. d.

hypocrite de ses contemporains par le cynisme avec lequel il les étalait.

L'impudence apparaît comme le trait dominant du caractère de Lully. Le buste si réaliste, si vivant de Coysevox suffirait à en témoigner. Tout dans cette face intelligente et vulgaire, aux yeux clignotants, aux lèvres épaisses, bouffonnante, sensuelle, pleine de feu, tout respire l'impudence. Peu d'hommes poussèrent plus loin que lui le mépris des autres. — Au Roi las d'attendre que la toile se lève, au Roi qui s'impatiente et se fâche, il fait répondre : « Le Roi est le maître, il peut attendre tant qu'il lui plaira ! » — A Louvois, son ennemi, qui lui reproche d'avoir obtenu la charge de Conseiller du Roi par ses grimaces qui ont fait rire aux larmes le Souverain, il riposte : « Mordieu, vous en feriez bien autant, si vous pouviez. » Il n'est pas jusqu'au Ciel dont il ne se soit moqué à l'occasion (1), témoin l'anecdote fameuse du manuscrit brûlé pour obtenir l'absolution, mais dont il gardait une copie.

Enfin, n'est-ce pas de sa part un comble d'impudence que d'oser en 1662 soumettre à la signature du Roi, de la Reine, de la Reine Mère et de Princes illustres son contrat de mariage sur lequel il se donne pour « Fils de gentilhomme florentin », alors que son père exerce encore, à Florence, le métier de meunier ?

Visiblement, Lully se plut toute sa vie à braver l'opinion publique. Confiant dans son génie, se sachant sans rival et indispensable au roi, il prit plaisir à mettre en fureur la meute de ses ennemis. Deux ou trois fois pourtant, il passa la mesure et sentit cruellement la rudesse de leurs crocs.

Ce petit homme trapu, ventru, « d'assez mauvaise mine et d'un extérieur fort négligé (2) », était, pour employer l'euphé-

(1) M. Lachèvre, dans son livre sur les *Disciples et Successeurs de Théophile de Viau*, signale en passant que Lully était en relations suivies avec le groupe des libertins. Il cite ces vers que Lully lui-même aurait rimés pour le fameux épicurien et athée Saint-Pavin :

Cher Saint-Pavin, j'admire ta vieillesse
quand je la vois libre de tous remords,
que pas à pas elle suit ta jeunesse
dans les plaisirs de l'amour et du corps
et que la Mort et la Vie éternelle
ne la touche, ni trouble ta cervelle.

(Op. cit., I, 427)

(2) Bauderon de Senece : *Lettre de Clément Marot touchant ce qui s'est passé à l'arrivée de Lully aux Champs-Élysées...* Cologne, 1688 (in-16).

nisme de son biographe, Le Cerf de la Vieville, « fort adonné à ses plaisirs. » Il buvait beaucoup et s'enivrait volontiers en noble compagnie avec les Vendôme, le chevalier de Lorraine, le comte de Fiesque, toute cette troupe de seigneurs libertins qui formaient bande à part, se groupaient autour de Monsieur, frère du Roi, et passaient pour pratiquer ce qu'on dénommait alors « les mœurs italiennes ».

Lully jouissait d'une immunité relative grâce à ses puissants protecteurs et grâce au roi, qui fermait les yeux sur sa conduite ; mais cela précisément faisait scandale. Il ne faut pas oublier qu'au xvii^e il n'était point rare qu'on envoyât au bûcher celui qui était convaincu de sodomie. Les gazettes sont pleines du récit d'horribles exécutions de ce genre et il suffit de lire les *Aventures de Dassoucy* pour voir à quels périls s'exposaient ceux qui se croyaient encore au temps de Henri III et que leur naissance ne mettait pas au-dessus des rigueurs de la justice.

Il semble que Lully ait été de tout temps adonné à ce vice qui fleurissait dans son pays natal. — On ne peut s'imaginer à quel degré de corruption était arrivée l'Italie vers le milieu du xvii^e siècle. — L'habitude des castrats sur les théâtres pour représenter les rôles de femmes favorisait de singulières erreurs. « Habillés en filles avec des hanches, de la croupe, de la gorge, le cou rond et potelé, on les prendrait pour de véritables filles », écrit de Rome le président de Brosses, et d'ajouter malicieusement : « On prétend même que les gens du pays s'y trompent quelquefois jusqu'au bout (1). »

Mazarin, en important l'opéra à Paris, en faisant venir à la Cour de France des troupes de chanteurs ultramontains, se trouvait avoir du même coup favorisé ces mœurs étrangères.

Vers 1661, Lully fut compromis dans une grave affaire de ce genre. Pour éviter d'être chassé de la Cour, il prit un parti héroïque : il se maria. C'est à cette aventure demeurée secrète que fait allusion Benserade dans une pièce de vers destinée à Lully déguisé en chirurgien dans un ballet.

J'étois perdu moi-même et tous ceux que je voi
Qui sont aux Incurables
Perclus et misérables
Ne s'aidoient pas si mal de leurs membres que moi !

(1) *Lettres familières*, édit. Babou, II, 37.

Dans mon infirmité ne sachant plus que faire,
 Le Dieu du mariage à qui je fus contraire
 (L'aurait-on cru si bon pour un estropié ?)
 M'a guéri tout-à-fait et mis sur le bon pié (1)...

De fait, durant une dizaine d'années, on put croire Lully revenu de ses erreurs amoureuses. Il se comportait en mari modèle, faisant chaque année un enfant à sa femme, économisant, plaçant de l'argent sur des terrains, faisant construire des maisons de rapport, bref, vivant en honnête bourgeois de Paris.

En 1672, Lully devint directeur de l'Opéra. Dès lors, il se livra à une vie extraordinaire de travail et de débauche, usant et abusant de ses forces.

Il délaisse désormais sa femme ou plutôt ne voit plus en elle qu'une bonne ménagère pour laquelle il conserve de l'estime. Il la charge de gérer sa fortune. « Elle recevoit, payoit, amassoit à sa fantaisie », écrit La Vieville. « Il estoit donc bon mary, Monsieur ?... Bon mary, Madame ? pas mauvais. N'est pas assez ? » (2)

Saint-Evremond, en revanche, insinue que la mort de sa femme l'eût laissé de glace :

« On t'auroit vu bien plus de fermeté
 Que n'eut Orphée en son sort déplorable.
 Perdre sa femme est une adversité,
 Mais ton grand cœur auroit été capable
 De supporter cette calamité.

Et Saint-Evremond termine sur cette allusion aux mœurs du Florentin :

D'Orphée et de Lully le mérite est semblable ;
 Je trouve cependant de la diversité
 Sur un certain sujet assez considérable :
 Si Lully quelque jour descendoit aux Enfers
 Avec un plein pouvoir de grâces et de peines,
 Un jeune criminel sortiroit de ses fers,
 Une pauvre Eurydice y garderoit ses chaînes (3).

Désormais sur ce point la réputation de Lully est bien établie et ses ennemis ne perdent aucune occasion de lui rappeler

(1) *Ballet Royal des Arts. Œuvres de M. de Benserade*, seconde partie, p. 262. Paris, 1698.

(2) *Comparaison de la musique italienne et de la musique françoise...* Bruxelles, 1703, I, 198.

(3) *Œuvres*. Londres, 1711, tome IV, p. 334.

ier le châtiment auquel il s'expose. Ainsi, en juin 1674, pour fêter la conquête de la Franche-Comté, Lully eut l'idée de faire tirer un feu d'artifice devant sa maison. Par un accident fréquent en semblable rencontre, plusieurs pièces d'artifice ne s'allumèrent pas. L'une d'elles devait représenter un coq mettant le feu à la queue d'un lion; mais la machine étant mal réglée, le coq pivota sur lui-même et tout rata. Le lendemain on chantonnait par les rues le couplet suivant :

Quitte, Baptiste, le caprice
D'entreprendre mal à propos
De faire des feux d'artifice ;
Tu n'es bon qu'au feu de fagots :
Ton coq a tourné le derrière
Sitôt qu'il a vu le lion.
Quel autre chose eût-il pu faire,
Etant un coq de ta façon (1) ?

Simple médisance ? Non pas, une autre épigramme composée sur le même thème précise que Lully venait d'être compromis au cours d'un procès engagé contre divers sodomistes.

Excusez, Messieurs, si Batiste
Vous a fait un feu si lugubre et si triste
Et vous a mal servis pour vos demi-louis.
Le procès des chaussons (2) se poursuit ; s'il s'achève,
Il nous en fera voir bientôt un autre en Grève
Dont vous serez plus réjouis (3).

C'est à ce procès que fait allusion un factum célèbre publié au début de 1676. Ce factum (4) rédigé pour la justification d'Henri Guichard, accusé par Lully d'avoir voulu l'empoisonner, fait allusion en termes fort clairs aux mœurs dépravées du Surintendant :

Le suppliant ne prétend point entrer ici dans le détail des débauches infâmes et des libertinages de Baptiste ; il ne veut point souiller les oreilles des juges par le récit d'une longue suite d'ordures et d'infamies semblables à celles qui ont autrefois attiré le feu du ciel sur des villes entières et qui auroient fait indubitablement chasser ce libertin de la Cour peu de temps après qu'il eust commencé d'y

(1) Bibl. de l'Arsenal. Ms. 3724. (*Pièces concernant l'histoire de France*, II, 14).

(2) Un bourgeois de Paris nommé Chaussou avait été brûlé quelque temps auparavant pour crime de sodomie.

(3) Bibl. Nat., ms. fr., 12619, f° 101.

(4) Bibl. Nat. Thoisy, 382. — *Requête d'inscription de faux de Guichard contre Lully*, p. 17 du factum.

paraître, si l'on n'avoit cru trouver un jour dans son repentir de quoy justifier la grâce qu'on luy fit en faveur de la Musique.

Il est vrai de dire que cet Arion de nos jours doit son salut à son violon (1), comme celui de Lesbos fut redevable du sien à sa harpe qui le tira du naufrage : le vent qui a reçu les cendres de l'infâme Chausson, dont le procès note Baptiste, a porté cette vérité si loin que mesme les Gazettes Etrangères au sujet d'un méchant feu d'artifice qu'il s'avisait de faire vis-à-vis sa maison, en 1674 publièrent partout que s'il n'avoit pas réussi dans ce feu-là, on réussiroit mieux à celui qu'il avoit mérité en Grève.

Peut-être impressionné par ces menaces, Lully mena durant quelques années une vie moins scandaleuse. Il prit pour maîtresse M^{lle} Certain, l'aimable claveciniste chantée par La Fontaine. Tout Paris se pressait aux concerts que l'habile artiste donnait en sa maison et où Lully faisait souvent chanter des morceaux inédits de ses opéras. L'idylle fut malheureusement de courte durée et finit fort vilainement.

Lully, en qualité de Surintendant de la Musique du Roi, avait le droit « d'avoir un page mué près de sa personne » (2). Ce page, en 1684, avait nom Brunet; c'était un habile musicien qui avait bien profité des leçons de son maître. Lully ne tarda pas à s'éprendre de sa personne plus encore que de ses talents et poussa l'impudence jusqu'à étaler cette liaison scandaleuse aux yeux de sa femme et de ses enfants. Il avait alors cinquante-trois ans. Jalouse, M^{lle} Certain n'hésita pas à faire prévenir le Roi de la conduite de son favori. Justement Bourdaloue venait de prêcher à Versailles, et, dans son compliment d'adieu au Roi, lui avait fortement conseillé d'exterminer de sa Cour le vice auquel sacrifiait Lully; à la suite de ce sermon, Louis XIV « avait parlé à Monsieur sur les mœurs de beaucoup de ses domestiques (3) ».

On devine l'effet que fit sur le monarque la dénonciation de M^{lle} Certain, lui montrant que ses propres favoris ne se conduisaient pas mieux que ceux de son frère. Il se décida à sévir contre l'homme auquel il avait si souvent pardonné. Le page fut arrêté, enfermé à Saint-Lazare et là fouetté d'importance. Le bruit courut que, sommé de dénoncer ses complices, il

(1) Il est à noter que jusqu'aux environs de 1660, Lully fut surtout renommé à la Cour pour ses talents de violoniste et de danseur.

(2) *Etat de la France*. Paris, Guignard, 1686, p. 161.

(3) Dangeau, *Journal*, tome I, p. 83.

avait nommé plusieurs grands seigneurs de la Cour. Lully reçut un blâme solennel du marquis de Seignelay et fut averti que s'il revenait jamais à pareilles pratiques, le Roi ferait de lui un exemple éclatant (1).

L'affaire fit grand bruit. Ravis de cet affront fait à un homme qu'il détestaient, les courtisans s'en donnèrent à cœur joie. Cent vaudevilles prirent leur vol.

Monsieur Lully est affligé
De voir son Brunet fustigé ;
Il est jaloux qu'un Père

Eh bien !

Visite son derrière...
Vous m'entendez bien.

Brunet se plaint de son destin
Et ne s'en prend qu'à la Certain
Il dit dedans son âme

Eh bien !

Monsieur vaut bien Madame...
Vous m'entendez bien.

Console-toi, mon cher Brunet,
Du tour que la Certain t'a fait,
Et dans ton infortune

Eh bien !

Songe que ce n'est qu'une...
Vous m'entendez bien.

Baptiste a dit qu'il ne fera
De sa vie aucun opéra
A moins qu'on ne lui rende

Eh bien !

Son Brunet qu'il demande...
Vous m'entendez bien... etc., etc.

Certains parlaient à Lully de la colère du Roi :

(1) Tout ceci ressort de la lettre suivante, en date, du 24 janvier 1685 que nous avons découverte à Florence, dans les Archives :

« Il famoso Batista ha per qualche giorno fatto cessare questi ragionamenti, anch' egli è stato il primo a sperimentare gli effetti delle prediche fatte dal Padre Bordala a Versaglia. Quest'huomo aveva un paggio della Musica dalla camera del Rè chiamato Brunetto, che lo facera fare tutto ciò che gli veniva in mente, ed essendo stato scoperto al Rè che dormisse seco ogni notte con scandalo della moglie e figlioli, il Rè hà fatto rapare e rinchiudere il Paggio a S. Lazaro et a Batista ha fatto fare una solenne riparata dal Sr. Marchese de Segnelay. La conclusione essendo stata che se ritornera più a simili pratiche, il Rè ne fara un esempio. Il Paggio ha avuto molte staffilate perchè confessi gli complici, et si dice che habbia nominato molti signori della Cortè. » Mediceo Francia, 4801.

Dangeau note dans son *Journal* à la date du 16 janvier : « On envoya à Saint-Lazare le petit Brunet et le Roi ordonna à M. de Seignelay de dire à Lully qu'il lui pardonnoit le passé, mais qu'à l'avenir, il prît garde à sa conduite. » I, 83.

C'est le Roy qui te menace,
 Ah! Lully, songe à changer,
 Tu reviens quand il te chasse,
 Tu ne peux plus l'engager.
 C'est le Roy qui te menace,
 Ah! Lully, songe à changer (1).

D'autres lui prodiguaient des consolations burlesques :

Baptiste, prends soin de ta vie,
 Dans peu ton Brunet reviendra,
 Car le Doge vient qui fera
 La paix de l'Italie (2).

D'autres prêtaient à Lully des discours impudents .

La vieille Certain se fâche
 Que Brunet soit mon mignon :
 Elle est une vieille vache,
 Il est un joly bardache... (3).

Le reste de la comparaison ne peut être cité.

Il semble, à dire vrai, que Lully fut plus ému de la disparition de son page que du scandale qu'il avait soulevé. Le roi, sous le charme de l'opéra de *Roland*, n'avait pas tenu rigueur au compositeur de ses incartades. Au mois de juin 1685, le Florentin faisait chanter dans l'Orangerie de Sceaux, au cours d'une fête donnée à Louis XIV par Seignelay, une cantate de circonstance sur des vers de Racine. Ainsi s'affirmait la rentrée en grâce du musicien et ses rapports amicaux avec le Secrétaire d'Etat.

Peut-être pour donner le change, Lully ébaucha vers cette époque une idylle avec une femme qui, à défaut de jeunesse, avait des quartiers de noblesse : Madelaine d'Angennes de la Loupe, veuve d'Henry de Senneterre, duc de la Ferté, Pair et Maréchal de France. La duchesse de la Ferté, alors sur le retour, se donnait pour grande mélomane; elle avait pris des leçons de chant avec le fameux maître Bacilly (4) et était assidue à l'Opéra. Si une chanson qu'on trouve dans divers recueils et à laquelle Le Cerf fait allusion est bien « un impromptu » composé par Lully lui-même, celui-ci n'aurait pas craint, en

(1) B. N. Ms. fr. 12620, f° 425.

(2) *Ibid.*, f° 429.

(3) *Ibid.*, f° 428.

(4) *Ibid.*, f° 124.

(5) *Comparaison de la musique italienne et de la musique française.*

se déclarant, de faire remarquer à la duchesse qu'en sa faveur il renonçait à ses goûts contre nature :

Aimable La Ferté (*bis*)
 Qui vous voit un moment est à jamais charmé,
 Moy qui suis Florentin j'ay changé de côté (1).

La Cour s'amusa quelque temps de cette liaison un peu ridicule :

La Maréchale et coetera
 Ne va plus guère à l'Opéra.
 L'Italien la cajole
 Eh bien !
 Et fait la cabriole...
 Vous m'entendez bien (2).

L'amour de la Maréchale Duchesse de la Ferté n'occupait pas Lully tout entier. Il menait de front diverses aventures et ne dédaignait pas de se livrer à des débauches crapuleuses. Des couplets graveleux nous ouvrent un jour singulier sur la vie privée de Lully vers la fin de son existence.

Baptiste est le dieu du b...
 La garce lui dresse un autel
 Il tond tout, jusqu'à la servante,
 Que chacun chante :
 Baptiste, etc....
 Baptiste est soigné par Jeannot,
 Il va lui payer son écot (3)
 Au milieu de la rue Tarante (4),
 Que chacun chante
 Baptiste, etc...

Une note du chansonnier Maurepas, d'où ces couplets sont tirés, indique que Jeannot était un fameux spécialiste des maladies secrètes. Si l'on songe à la mort étrange de Lully, à cette blessure insignifiante au pied qui s'envenima, se gangréna et emporta le malade, malgré tous les efforts de la médecine, on peut se demander si Lully n'avait pas contracté le mal redoutable auquel son ami et protecteur le Duc de Vendôme dut un peu plus tard la perte de son nez...

Ses contemporains le croyaient et en rendaient responsable

(1) Ms. fr. 12619, p. 231. V. le commentaire dont ce couplet est suivi. — Le Cerf fait allusion à cette chanson : *Comparaison*, p. 182.

(2) Ms. fr. 12620, p. 407.

(3) En note : « c'est-à-dire, il va suer la v... e. »

(4) Rue Taranne.

une danseuse de l'Opéra, Mademoiselle Pezant, ainsi qu'en témoigne une note qui accompagne le couplet suivant :

Pezant, moins de vanité
Avec votre air sec et fade
Et, si vous êtes malade,
Allez vous faire panser.
Il vous faudrait un chimiste
Pour vous eslever le sein (1),
Je jure, foy de Baptiste (2),
Que votre *front* n'est pas sain.

En 1686, alors qu'il achevait *Armide*, Lully fut dangereusement malade. Était-ce une crise de cette terrible maladie qui le tourmentait, ou plutôt n'éprouvait-il pas les suites de son intempérance et de son ivrognerie sous forme d'un accès de diabète ? On se rappelle les reproches de la bonne madame Lully au chevalier de Lorraine : « C'est vous qui l'avez enivré le dernier et qui êtes cause de sa mort »... Il est bien certain que ce furent les excès de toutes sortes auxquels se livrait Lully qui hâtèrent sa fin. Il eut pourtant quelques mois heureux et brillants avant de succomber ; *Armide* venait de réussir triomphalement à Paris ; Lully fit représenter chez les Vendôme au château d'Anet, en présence du Dauphin, la Pastorale d'*Acis et Galathée*. Le soir, on intriguait pour prendre place à la table du spirituel Surintendant de la Musique, dont les saillies et les bons mots faisaient les délices de l'assistance (3).

Lully était un merveilleux convive ; il tenait en joie ceux qui l'entouraient et excellait à chanter des airs à boire de sa façon. La Vieville parle avec attendrissement de la chanson : « *Buvons, mes chers amis, buvons* », qu'il entonnait de manière inimitable.

Au château d'Anet, Lully rima des vers fort tendres pour la principale interprète de son opéra, la fameuse Marthe Le Rochois. Chaulieu nous les a conservés avec la réponse qu'il

(1) En note : « Elle avoit la gorge fort plate. »

(2) En note : « L'auteur entend J.-B. Lully, conseiller du Roy... à qui on disoit que la Pezant avoit donné du mal, ce qui surprenoit à cause de ses inclinations qui n'étoient point pour les femmes. » Ms. fr. 12621, p. 26 (à la date de 1686).

(3) « La troisième table estoit celle de monsieur de Lully... On y voyoit toujours bonne compagnie tant à manger qu'à faire conversation avec M. de Lully, pendant les repas, parce que son entretien n'est pas moins agréable que ses ouvrages. » *Mercur galant*, septembre 1686, p. 284 et suiv.

y fit (1). Ils se chantaient sur l'air de sarabande du ballet de la *Naissance de Vénus*.

Quel étrange changement !
Que mon âme est transportée !
Trop aimable Galathée,
Je vous aime assurément :
Je renonce à ma patrie,
Je me jette à vos genoux ;
Secourez-moi, je vous prie,
Mon salut dépend de vous.

Ce ne fut sans doute qu'une passade. D'ailleurs Lully, plus galant que jamais, malgré son âge, adressait un madrigal admiratif à la belle Fanchon Moreau, qui chantait le rôle de Sévilia dans ce même opéra.

Adorable Scylla (*bis*),
Quand Paris à Vénus la pomme présenta,
Elle eût été pour vous, mais vous n'étiez pas là... (2).

Lully quitta Anet comblé de présents par les Vendôme. Le duc lui avait donné une bague de grand prix qui lui venait de son aïeul; occasion pour les ennemis de Lully de s'égayer :

Je porte au doigt
L'anneau que le vieux Vendôme
Rapporta jadis de Sodome.
.
.
C'est pour Lully,
Eh! pouvoit-on en France
Mieux choisir que lui ? (3)

Trois mois après son retour d'Anet, Lully fut victime d'un accident bizarre : en dirigeant, avec trop de véhémence, son *Te Deum* en l'église des Feuillants de la rue Saint-Honoré, il se frappa violemment l'extrémité du pied. La gangrène se mit à cette petite blessure, et, après une longue agonie, il expira le 22 mars 1687.

Pris de repentir et d'angoisse à la veille de mourir, il avait fait pénitence avec une ardeur extraordinaire, se faisant mettre sur la cendre, la corde au cou et marquant la douleur de ses fautes de la manière la plus édifiante. Par son testament, dicté au milieu des affres de l'agonie, il avait ordonné un grand

(1) *Œuvres diverses de M. de Chaulieu*, Amsterdam, 1733, II, 175.

(2) Ms. fr. 12621, p. 97.

(3) Ms. fr. 12621.

nombre de messes pour le repos de son âme et légué des sommes considérables à des fondations pieuses.

Sa mort fut saluée par les cris de joie de ses ennemis. Ils s'acharnèrent sur sa mémoire avec une cruauté qui nous semble abominable.

Les épigrammes se multiplièrent. On connaît les stances de Pavillon à propos du Mausolée de Lully sur lequel était représentée « la Mort tenant d'une main un flambeau renversé et de l'autre soutenant un rideau au-dessus du buste ».

O mort, qui cachez tout dans vos demeures sombres,
 Vous par qui les plus grands héros,
 Sous prétexte d'un plein repos,
 Se trouvent obscurcis dans d'éternelles ombres,
 Pourquoi par un faste nouveau
 Nous rappeler la scandaleuse histoire
 D'un libertin indigne de mémoire,
 Peut-être même indigne du tombeau?

S'est-il rien vu de si mauvais exemple?
 L'opprobre des Mortels triomphe dans un temple,
 Où l'on rend à genoux ses vœux au Roi des Cieux!
 Ah! cachez pour jamais ce spectacle odieux,
 Laissez retomber sans attendre
 Sur ce buste honteux votre fatal rideau,
 Et ne montrez que le flambeau
 Qui devrait avoir mis l'Original en cendre (1).

L'année même de la mort de Lully, Bauderon de Senécé publia son pamphlet : *Lettre de Clément Marot sur ce qui s'est passé à l'arrivée de J.-B. Lully aux Champs-Élysées*, où il dénonçait les mœurs infâmes de l'ex-surintendant.

A cette campagne contre la mémoire du mort, les admirateurs de Lully répondirent en exaltant le génie du Florentin, que nul ne songeait encore à contester. Mais, en haut lieu, on se montrait assez hostile aux apologistes de Lully. C'est ainsi qu'un certain Nodot, qui, pour plaire à la Duchesse de La Ferté, avait composé un *Triomphe de Lully aux Champs-Élysées*, ne put obtenir l'autorisation de le faire imprimer (2).

(1) *Œuvres de Pavillon*. Amsterdam 1750, 2^e partie, p. 177.

Sur cette épigramme attribuée longtemps par erreur à l'abbé de Lavau, v. Lachèvre, *op. cit.*, I, 316 et 322.

(2) On lit en effet en tête d'une nouvelle manuscrite du recueil Du Tralage à la Bibl. de l'Arsenal (Ms. 6572) la note suivante : « Cette pièce est tirée d'un petit ouvrage de M. Nodot intitulé *Le triomphe de Lully aux Champs-Élysées* pour lequel on a refusé un privilège au mois de janvier 1700. » Cette indication a échappé au chercheur qui croyait devoir attribuer récemment à Racine la composition de cette œuvre de dixième ordre.

Dans cet opusculé, l'auteur s'élevait avec force contre ce qu'il appelait « des calomnies qui n'avoient pour fondement que la jalousie ». Après quoi, il alléguait que si les juges impartiaux « vouloient prendre la peine d'entrer dans le détail de sa vie, ils trouveroient qu'il l'a passée avec des plaisirs que ses adversaires nomment criminels et que cependant leur Tribunal n'a jamais condamnés dans les plus grands héros (1). Lully étoit donc admis au rang des demi-dieux et, par une délicate attention, prenait part au festin céleste à côté de Ganymède.

Ce panégyrique nous montre que les mœurs de Lully, si sévèrement critiquées par ses ennemis, étoient jugées avec indulgence par ses admirateurs. « Mon pauvre ami, déclare Le Cerf de la Vieville, Lully est Lully, comme a dit Monsieur de La Bruyère; mais Lully étoit homme et homme adonné à ses plaisirs (2). » Il faut ajouter que « ces plaisirs » étoient ceux d'un grand prince comme Philippe d'Orléans, de grands seigneurs comme les Vendôme, le Chevalier de Lorraine et cent autres, car ce n'est pas sans raison que Bussy Rabutin se plaignait, dans sa *France Galante*, de voir la Cour adonnée à ces pratiques honteuses.

Une curieuse lettre de l'abbé Atto Melani (3) nous montre que Lully avoit des disciples en débauche aussi bien qu'en musique. Peu de jours après la mort du Surintendant, le Roi se résolut à sévir contre les hérétiques en amour; il les bannit de sa présence. Atto Melani, en rapportant ce fait, ne peut s'empêcher de rappeler le souvenir de Lully: « Les exilés sont tous disciples du fameux Baptiste et il semble bien qu'après sa mort sa secte ne puisse se maintenir dans le crédit et la puissance où elle se trouvoit jusque-là, grâce aux appuis et à la faveur dont il jouissoit à la Cour. Vous trouverez ci-joints quelques vers composés pour immortaliser la mémoire de cet homme :

C'est grand dommage de Lully,
Cet homme en musique accompli

(1) Bibl. de l'Arsenal, ms. 6542, p. 260 et suiv.

(2) *Comparaison...* II, 41.

(3) Sur le castrat Atto Melani, qui mourut ambassadeur de Toscane après avoir fait sa fortune comme chanteur d'opéra, cf. H. Prunières, *l'Opéra italien en France avant Lully*, Champion, 1913 (in-8°).

Et qui faisoit des airs si tendres,
 Il est mort et fort regretté ;
 Encor s'il estoit mort comme il a mérité,
 On auroit pu garder ses cendres (1).

Qui donc rimait ces vers féroces ? D'austères moralistes, d'honnêtes gens révoltés par les mœurs infâmes du Surintendant ? Non pas, d'aimables compagnons de débauche comme Chaulieu, La Fare, Pavillon, Bauderon de Senecé ; des gens de lettres blessés dans leur vanité ou leurs intérêts, furieux de n'avoir pu fournir de livrets au musicien, jaloux du succès, du crédit, de la fortune de Lully.

On aurait grand tort, en étudiant Lully, de négliger sa vie privée. Elle nous permet de replacer l'homme dans son milieu, parmi ces seigneurs libertins adonnés aux mœurs italiennes qui forment la Cour des Vendôme. Elle nous révèle chez l'homme une sensualité ardente, capable de l'entraîner aux plus périlleuses aventures, une soif de plaisir, de jouissance, un besoin de brûler la vie par tous les bouts, qui peuvent être fort antipathiques, mais qu'il n'est pas indifférent de connaître pour bien comprendre sa musique. A côté du Lully officiel, du Lully Conseiller du Roi, en habit de cérémonie, nous devinons un Lully nouveau, débraillé, vulgaire, allant s'enivrer dans les mauvais lieux de la Capitale.

Il faut tenir compte de ces indications en étudiant l'œuvre du Florentin. Elle nous apparaît aujourd'hui, comme la tragédie classique, figée dans une noblesse majestueuse. Aux contemporains elle semblait singulièrement vivante et expressive. Ce n'est pas en vain que l'austère Boileau stigmatisait

Tous ces lieux communs de morale lubrique
 Que Lully réchauffa du son de sa musique.

[[Cette musique a fait verser bien des pleurs, battre bien des cœurs, succomber bien des vertus...

• HENRY PRUNIÈRES.

(1) R. Archivio di Firenze, *Mediceo*, Francia 4801. Lettre du 7 avril 1687. « Gli esiliati sono tutti discepoli del famoso Batista a pare appunto che, doppo la di lui morte, la sua setta non abbia potuto mantenervi nel credito e vigore di prima per l'aiuto et il favore ch'egli aveva alla Corte. Trovera V.S. Ilma qui appresso alcuni versi fatti per immortalare la memoria di tal uomo :... »